



## REGLEMENT DU CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPES

### « OPT NC »

SAMEDI 04 JUIN 2022

#### ORGANISATION « CLUB CYCLISTE CALEDONIEN »

##### **Article 1<sup>er</sup> Organisation et parcours**

L'OPT NC et le Club Cycliste Calédonien organisent le samedi 04 Juin 2022, une épreuve contre la montre par équipes hommes et dames sur la commune du Mont Dore et sur le parcours :

##### Féminines – Cadets - Juniors – Seniors – Pass' Cyclisme

Départ de la 1<sup>ère</sup> équipe 14 h00 – Ecole Les Coccinelles (Mont Dore) - ½ tour rond-point de la Mairie Annexe de Plum – Ecole Les Coccinelles soit 23,200 Kilomètres.

L'école les Coccinelles se trouvent sur la route de la rocade, juste après la déchèterie.

##### **Article 2 – Formation des équipes**

Les équipes sont constituées de trois (3) féminines et de trois hommes (cadets - juniors, pass' ou 3<sup>ème</sup> catégorie). La composition des équipes est laissée libre, c'est-à-dire qu'elles pourront être constituées de coureurs de clubs différents. Toutefois, un prix spécial sera décerné à la première équipe composée de six coureurs du même club.

Dans le cas où des équipes constituées de clubs différents voudraient porter le même maillot, une autorisation émanant du Comité Régional devra être présentée au départ.

Les féminines seront les premières à s'élancer de quatre en quatre minutes. A l'issue de leur parcours, elles passeront le relais aux trois hommes de leur équipe.

L'équipe ayant réalisé le meilleur temps sera déclaré vainqueur.

##### **Article 3 – Elimination**

Au moment du passage de relais, les féminines devront être au nombre de deux coureuses. Dans le cas contraire, l'équipe est éliminée et leurs homologues hommes ne pourront pas s'élancer.

Pareil pour l'équipe hommes qui devra terminer à deux coureurs, le temps étant d'ailleurs pris sur le passage sur la ligne du 2<sup>ème</sup> coureur de l'équipe.

##### **Article 4– Matériel**

Les vélos dits de contre la montre sont autorisés sous respect de la réglementation UCI.

S'agissant d'un contre la montre par équipes, toutes catégories confondues, le prolongateur sera autorisé pour les cadets.

Les braquets sont bien sur laissés libres.

##### **Article 5 - Conditions de participation**

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés FFC. Les licenciés Triathlon peuvent y participer avec présentation de leur licence Tri, de l'année en cours.

### **Article 6 – Contre la Montre par équipes Minimales**

Les Minimales pourront disputer l'épreuve, mais dans le cadre d'initiation au contre la montre par équipes, format normal. Une seule équipe sera constituée avec les 5 coureurs de la catégorie concernée. Le temps sera pris sur le troisième coureur de l'équipe.

### ***Le parcours Minimale***

Départ du Parc aménagé de Plum (retour) – Arrivée Ecole les Coccinelles, soit 10 kilomètres

### **Article 7 - Les départs**

Minimales – à partir de 14h00

Cadets - Féminines – Hommes – à l'issue de l'arrivée de l'équipe Minimale

### **Article 8 - Les Inscriptions**

L'inscription des coureurs licenciés a été arrêtée comme suit :

- *Minimales et Cadets* 500 Francs par coureur
- *Licencié(e)s des autres catégories* Hommes et Femmes 1 500 francs par coureur.
- *Les Triathlètes* sont acceptés sur l'épreuve, à la condition de présenter leurs licences Tri, et devront régler la somme de 2 000 Francs par coureur.

***La participation des « non licencié(e)s n'est pas autorisée.***

### **Article 9 – Date limite des Inscriptions**

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes sur le site [inlive.nc](http://inlive.nc)

Elles seront closes le **mercredi 1<sup>er</sup> Juin 2022 à 17h00. Plus aucune inscription ne sera acceptée passé cette date.**

### **Article 10 - Emargement**

Les émargements seront ouverts dès 13h15. Les coureurs sont autorisés à signer au moment de leur départ.

### **Article 6 - Ordre de départ**

Les ordres de départ seront envoyés sur le site « Facebook » du CRCNC dès le Jeudi 02 Juin au matin, puis affichés et distribués sur les lieux de l'épreuve. Chaque coureur est tenu de se présenter à l'heure.

### **Article 7 - Rappel**

Les départs des épreuves Contre la Montre se font arrêtés. Les coureurs sont tenus par des commissaires qui ne les lâcheront, qu'une fois le top donné. La même règle s'applique pour les coureurs des équipes se présentant en retard de leur départ. A aucun moment, un départ ne peut se faire lancé.

### **Article 8 - Echauffement**

Les coureurs sont bien entendus autorisés à effectuer leur échauffement. Toutefois, cet échauffement sera strictement interdit sur le parcours, une fois le 1<sup>er</sup> coureur lancé.

Cinq secondes de pénalité seront ajoutées au temps des équipes contrevenant cette réglementation.

### **Article 9 - Sécurité**

Lors de chaque épreuve « Contre la Montre », les coureurs doivent tenir le côté droit de la chaussée. A aucun moment, ils ne pourront franchir la ligne médiane séparant la chaussée. Les coureurs ne respectant pas ces directives de sécurité seront éliminés et, ne pourront plus participer au classement. De plus, une fiche d'infractions sera envoyée au Comité Régional qui devra statuer sur ces infractions.

### **Article 10 - Arrivée**

A l'arrivée, il est demandé de ne pas déranger l'équipe de chronométrage.

Une personne sera chargée d'inscrire les résultats sur une feuille de course qui sera affichée et que chaque concurrent pourra consulter.

### **Article 11 - Récompenses**

Des bouquets ou récompenses seront offerts lors du protocole de la façon suivante :

#### ***Catégorie Minime***

Equipe Minime Fleurs

#### ***Hommes et Féminines***

1<sup>ère</sup> équipe 1 Trophée + Fleurs

2<sup>ème</sup> équipe Fleurs

3<sup>ème</sup> équipe Fleurs

### **Article 12 – Protocole**

Les récompenses seront remises à l'issue de l'épreuve, sur le parking du Parc de la Coulée.

En vous remerciant de votre compréhension.



Gérard SALAUN